

RÈGLEMENT DU CONCOURS

« *Win your True Pleasure* »

Article 1 : Organisation

- 1.1. Le concours “Win your True Pleasure” (ci-après dénommé ‘le concours’) est organisé par Mondelez Services Belgium sprl (ci-après dénommée ‘l'organisateur’) dont le siège est établi à 2800 MALINES, Stationsstraat 100.
- 1.2. La participation à ce concours est sans obligation d'achat.
- 1.3. La participation à ce concours implique l'acceptation complète et inconditionnelle des dispositions du présent règlement, en ce compris les éventuelles modifications ultérieures, conformément à l'article 9.4.

Article 2 : Conditions de participation

- 2.1. Toute personne physique majeure domiciliée en Belgique ou au Luxembourg peut participer à ce concours.
- 2.2. Les membres du personnel de l'organisateur et les agences de conception et de publicité ayant collaboré à l'organisation de ce concours, ainsi que les membres de leur famille, ne peuvent pas participer au concours.
- 2.3. Toutes les personnes qui collaborent directement ou indirectement par le biais d'une association juridique ou de toute autre manière pour augmenter leurs chances de réussite sont également exclues de la participation au concours.
- 2.4. L'organisateur se réserve le droit de réaliser un audit pour veiller à l'application de cet article.
- 2.5. L'organisateur se réserve le droit d'exclure toute personne ayant essayé de tricher, de perturber le bon déroulement du concours ou n'ayant pas respecté ce règlement. Dans ce cas, le gagnant ne pourra prétendre à aucun prix.

Article 3 : Durée

- 3.1. Le concours débute le 02/03/2015 à 00:00.
- 3.2. La fin est prévue le 30/06/2015 à 23:59.

Article 4 : Prix

- 4.1. Les prix à gagner pour l'ensemble du concours sont : 10 expériences uniques (pour une personne), dénommé ci-après ‘True Pleasure’. Ces expériences seront définies sur base du True Pleasure partagé par les gagnants sur le site web www.truepleasure.cotedor.be. L'organisateur désigne une firme extérieure qui prendra contact avec les gagnants pour en définir ensemble les conditions.

4.2. L'organisateur est responsable de la mise en œuvre des expériences 'True Pleasure'. L'organisateur se réserve le droit d'en définir les conditions afin de rester dans le budget alloué, de répondre à des conditions de sécurité et de faisabilité.

4.3. Les gagnants doivent être majeurs le jour de leur participation au concours.

4.4. Les prix sont personnels et non cessibles et ne peuvent en aucun cas être échangés, même contre une valeur en argent ou contre tout autre bien ou service en général.

4.5. L'organisateur se réserve le droit de remplacer le prix par un autre prix d'une valeur égale et présentant des caractéristiques comparables si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne peut nullement être engagée de ce fait.

4.6. L'organisation et le suivi incombent entièrement à MONDELEZ Belgium sprl, sans préjudice de l'article 8.

4.7. L'organisateur définit quand un gagnant est choisi. Le dernier gagnant sera contacté au plus tard le 15 juillet 2015.

Article 5 : Mode de participation

5.1. La participation au concours n'aura lieu que via le site du concours www.truepleasure.cotedor.be. La participation via tout autre moyen de communication ne sera pas prise en compte lors de la détermination des gagnants.

5.2. Pour participer valablement au concours, les participants doivent, sur le site du concours :

- Charger une photo de leur choix représentant le « True Pleasure » qu'ils souhaitent remporter ET choisir un titre pour leur « True Pleasure »

OU

- Ecrire un texte qui décrit le « True Pleasure » qu'ils souhaitent remporter ET choisir un titre pour leur « True Pleasure »

OU

- Charger une photo de leur choix représentant le « True Pleasure » qu'ils souhaitent remporter ET écrire un texte qui décrit le « True Pleasure » qu'ils souhaitent remporter ET choisir un titre pour leur « True Pleasure »

L'organisateur ne sera tenu responsable pour aucune perte de données ou de retards dans le transfert des données causés par les fournisseurs d'accès à Internet, et ce, sans préjudice de l'article 8.

5.3. Les participants ont le droit de participer maximum deux fois à ce concours. Toute autre participation supplémentaire ne sera pas prise en compte.

5.4. Les participations à caractère sexuel, raciste, discriminatoire ou les participations offensantes seront supprimées, et ce, sans concertation avec les participants concernés.

5.5. Les frais de connexion à Internet et autres frais incombent intégralement au participant. En aucun cas le participant ne peut demander à l'organisateur de l'indemniser pour ces frais.

5.6. Il est interdit de participer à l'aide d'autres programmes que le programme du site Web.

Il est interdit de modifier/adapter ce programme. De tels agissements peuvent donner lieu à une exclusion des participants concernés.

Article 6 : Détermination des gagnants

6.1. Le concours comptera au total 10 gagnants sur la durée totale du concours.

6.2. Les gagnants du concours seront sélectionnés par un jury sur la base de la qualité et de l'originalité de leur « True Pleasure ». Le fait que la participation ait été partagée sur Facebook et le nombre de likes récoltés peuvent influencer favorablement le jury. Cependant, la qualité de la participation reste l'élément le plus important dans la prise de décision du jury.

Seront notamment pris en compte les facteurs suivants :

- caractère personnel du « True Pleasure » partagé
- caractère passionné et non-superficiel du « True Pleasure » partagé
- caractère personnel du texte et/ou de la photo proposée
- qualité et originalité du texte et/ou de la photo proposée
- enthousiasme dont témoigne le texte ou la photo proposée

6.3. Les décisions de l'organisateur concernant la détermination des gagnants sont définitives et sans appel.

6.4. Pendant toute la durée du concours, un seul prix peut être remporté par ménage (même nom de famille, même adresse et/ou même adresse e-mail).

Article 7 : Remise des prix

7.1. Le gagnant sera informé personnellement par e-mail à l'adresse communiquée lors de son inscription.

Si le gagnant ne réagit pas à l'e-mail et/ou ne retéléphone pas dans les 14 jours suivant l'envoi de l'e-mail (à l'adresse e-mail ou au numéro de téléphone mentionné dans l'e-mail), on supposera qu'il renonce à son prix, sans possibilité de recours.

7.2. L'organisateur et l'agence de publicité Stratégie ne pourront en aucun cas être tenus responsables si l'e-mail n'a pas été reçu, pour quelque raison que ce soit.

Article 8 : Responsabilité

8.1. L'organisateur et l'agence publicitaire Stratégie déclinent toute responsabilité et ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de dommages directs ou indirects si le concours devait être annulé, modifié, interrompu ou reporté pour un cas de force majeure et/ou un événement échappant à leur volonté.

8.2. L'organisateur ne peut être tenu responsable de l'exclusion de participants et/ou en cas de retrait du prix d'un gagnant en raison d'une violation des conditions figurant dans le présent règlement du concours.

8.3. L'organisateur ne peut être tenu responsable pour des dommages directs ou indirects occasionnés lors d'une connexion à son site Web.

Les participants surfent sur le site Web www.truepleasure.cotedor.be et participent au concours sous leur entière responsabilité. Chaque participant doit prendre les mesures nécessaires pour protéger les données et/ou le logiciel sur son ordinateur et/ou site contre toute attaque éventuelle.

8.4. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'indisponibilité du site Web www.truepleasure.cotedor.be, de mauvais fonctionnement du réseau Internet, d'interruptions, de retards dans le transfert des données, de pannes informatiques ou de tout autre problème en lien avec les réseaux de communication, serveurs et fournisseurs d'accès à Internet.

8.5. L'organisateur ne peut être tenu responsable de toute insatisfaction pendant ou après la réception du prix.

8.6. L'organisateur se réserve en tout cas le droit de reporter toute date annoncée à une date ultérieure.

Article 9 : Acceptation du règlement

9.1. La participation à ce concours implique l'acceptation complète et inconditionnelle des dispositions de ce règlement, y compris les modifications éventuelles qui peuvent être apportées ultérieurement, et ce, en accord avec l'article 9.4.

9.2. Ce règlement du concours peut être consulté sur le site Web www.truepleasure.cotedor.be ou obtenu sur simple demande écrite adressée à :

Côte d'Or True Pleasure
Mondelez Belgium sprl
Stationsstraat 100
2800 Malines

Cette demande doit être envoyée accompagnée d'une enveloppe pré-adressée et suffisamment affranchie (avec mention du nom et de l'adresse exacts du participant).

9.3. Toute forme de correspondance ou communication à propos de ce concours (par lettre, mail, fax ou téléphone), sauf l'envoi de ce règlement et les échanges avec les gagnants, est interdite.

9.4. L'organisateur peut modifier le règlement à tout moment, et il lui suffit alors de le mentionner sur le site Web [truepleasure.cotedor.be](http://www.truepleasure.cotedor.be). Les anciennes conditions restent d'application pour les participants ayant déjà participé au concours avant l'éventuelle modification des conditions de l'action d'achat, et les nouvelles conditions ne s'appliquent pas.

9.5. Il ne sera pas tenu compte des contestations relatives au présent règlement.

9.6. L'organisateur se réserve le droit de disqualifier un participant et de lui retirer son prix si le participant ne respecte pas les règles, perturbe le bon déroulement du concours ou n'applique pas le règlement.

9.7. Le présent règlement relève du droit belge.

9.8. Seuls les tribunaux de Bruxelles sont compétents pour les litiges relatifs à l'application du présent règlement.

Article 10 : Protection des données à caractère personnel

10.1. Les données à caractère personnel sont destinées à l'organisateur.

10.2. En téléchargeant la photo et/ou en envoyant le texte, le participant indique qu'il est d'accord que son prénom et sa localité soient communiqués en regard de sa photo et/ou texte dans la galerie des photos. Le participant a le droit de faire supprimer ces données, sans aucune conséquence sur ses chances de gagner.

En téléchargeant la photo et/ou en envoyant le texte, le participant indique qu'il est d'accord que son prénom et sa localité soient communiqués en regard de sa photo et/ou texte dans les galeries destinées aux 10 derniers participants, sur la page inspiration du site du concours et en cas de gain sur la page destinée aux gagnants. Le participant a le droit de faire supprimer ces données, sans aucune conséquence sur ses chances de gagner.

10.3. Les données à caractère personnel seront uniquement utilisées pour communiquer les résultats de l'enquête et pour informer les gagnants. Les données à caractère personnel ne seront utilisées à aucune autre fin, sauf indication contraire par le consommateur via l'option opt-in.

10.4. Les participants ont le droit de s'opposer au traitement de leurs données à caractère personnel, de demander d'accéder à ces données et de demander des corrections.

Ces demandes doivent être introduites par écrit auprès de:

Mondelez Services Belgium sprl
Stationsstraat 100
2800 Malines